

## COMPTE RENDU

### DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 MARS 2018

Etaient présents : Courpron Brigitte, Decamps Francis, Forestier René, Placenti Serge, Saunier Gilles, Savin Claude.

Absent excusé : Mounier Gilles

Le quorum étant atteint conformément aux statuts, le conseil peut avoir lieu et délibérer.

Serge PLACENTI préside la séance ; Brigitte COURPRON en assure le secrétariat.

La réunion prévue à 17h30 comme spécifié sur la convocation, commence avec du retard, à 18h. Le Président rappelle la nécessité d'être à l'heure car le Conseil d'Administration (CA) se déroule en deux temps, et que les responsables des sections seront là à 18h30 pour exposer leurs projets d'activités.

Le compte rendu de la réunion du 2 Février 2018 est approuvé à l'unanimité et la feuille d'émargement signée. Le Président présente un audit des comptes de l'année 2017 sur un vidéo projecteur et précise qu'il se décharge de tout ce qui s'est passé avant la date du 2 Février 2018, date à laquelle il a pris la fonction de Président.

Le Président fait constater l'existence de 2 caisses une tenue par le Trésorier et une tenue par l'ancien Président. Il précise qu'il ne veut plus de double caisse et que seul le Trésorier, doit en avoir la responsabilité. Il note un retrait en espèces de 100,00 € par carte bleue servant de fond pour la deuxième caisse. Après son départ le détenteur de la deuxième caisse a restitué 75,00 €. Les 25 € de différence n'étant pas justifiés le Président demande au Trésorier d'expliquer la raison et le Trésorier pense qu'il s'agit de l'achat de petits matériels sans justificatif. Francis Decamps demande au Président de mesurer l'état de cette anomalie. Le Président fait alors un récapitulatif général qui fait apparaître :

Différence de caisse de 25,00 €

Chèque de 21,30 € du 29 /12/2017 sans justificatif

Chèque de 43,50 € du 30/08/2017 sans justificatif

Prélèvement de 35,00 € du 10/11/2017 raison inconnue.

Remboursement Axalone figurant à tort le 8/11/2017 et réglé à nouveau le 9/01/2018

Le Trésorier annonce une caisse au 31/12/2017 de 178,00 € mais après contrôle le solde ne peut être que de 160,00 € au 31/12/2017 et un solde banque de 6126,36 € au 31/12/2017. La somme de 160,00 € pour la caisse et celle de 6126.36 € pour le solde de banque sont retenues comme montants effectifs pour les comptes 2017.

Un autre événement de 2017 fait état d'une nouvelle restauration de 50,00 €. Le Président souhaite que les administrateurs prennent leurs responsabilités et après débat Gilles Saunier essaie de faire référence aux statuts qui ne permettent pas de financer les repas des administrateurs mais que la personne responsable de la prise de décision n'étant plus dans l'association, il paraît difficile de demander le remboursement et donc la décision d'imputer cette dépense à une situation et décision antérieure est donc entérinée.

Le Président précise qu'à l'avenir aucun remboursement ne peut avoir lieu en compensation de quoi que ce soit et rappelle la notion de bénévolat au sein de l'association.

Il est aussi fait acte d'un souci sur le nombre d'adhérents et que le chiffre enregistré au 31/12/2017 est de 60.

Il précise la démarche adoptée pour le renouvellement des adhérents et souhaite que la Secrétaire enregistre tout d'abord les renouvellements pour 2018 avec envoi des cartes adhérents et remise au Trésorier des chèques pour encaissement. Concernant les nouveaux adhérents le Président enverra un SMS afin de demander l'accord aux administrateurs pour qu'ils fassent partie de l'association comme prévu à l'article 7 des statuts.

Concernant l'année 2018 le Président nous alerte sur le prélèvement de 59,00 € du 02/01/2018 correspondant à « téléphone box orange » et qui sur 12 mois représente 708,00 € soit à peu près 50% de notre budget. Il s'interroge donc sur la prise de décision de ce forfait qui ne correspond pas aux besoins de l'association. Francis Decamps précise être au courant de ce choix fait par l'ancien Président et précise avoir un avis sur un projet via free mieux adapté. Gilles Saunier indique que parfois les associations sont considérées comme les « professionnels » avec des tarifs plus onéreux. Le Président ayant fait son enquête nous indique que le contrat orange a été fait au nom de l'ancien Président Michel Brochet mais que la résiliation coûterait 429,00 €. Il semble possible de modifier le contrat au nom de l'association, idem pour le contrat 1 and 1 et le Président rappelle que les contrats ne doivent en aucun cas être faits à titre personnel mais au nom de l'association facilitant les démarches en cas de modification du responsable. Donc les démarches sont en cours et Brigitte Courpron précise que le budget reste bien amputé.

Le Président rappelle que sur la cotisation de 31,00 € il ne reste que 22,00 € de cotisation pour l'association, tenant compte des 6,00 € versés à la SNSM et 3,00 € à l'UNAN. Le Président demande de déplacer de l'argent sur un compte, somme qui pourra être débloquée totalement ou partiellement avec l'aval du CA. Accord est donné à l'unanimité pour la somme de 3000,00 €. A la date du 14/02/2018 la situation financière est de 103,00 € en caisse et 5749,02 € en banque.

Un vote est demandé pour la modification de l'article 10 des statuts afin de remplacer « et de ne pas exercer une activité professionnelle dans la plaisance » par « et au préalable leur candidature devra être validée par le Conseil d'Administration existant ». Cette modification est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

Il est évoqué l'adhésion à la FFPM qui coûte 100,00 € et a été payée par l'association. Le Trésorier précise qu'il faut trouver 6 adhérents pour rembourser également une avance de 150,00 € autorisée par le Président pour obtenir un bracelet de « thon », donc il espère obtenir 6 adhésions à 25,00 € et concernant la carte d'adhésion à la FFPM il sera demandé une somme de 35,00 € pour un non adhérent permettant ainsi à l'association de faire un bénéfice de 10,00 € et n'obligeant pas le simple « pêcheur » à être adhérent à l'APPM.

Francis Decamps évoque un SMS envoyé à chacun des administrateurs concernant l'expédition de SMS et d'EMAILS groupés. Vu l'impossibilité d'utiliser le logiciel antérieur, le Président a pris les devants pour les textos à envoyer. Francis Decamps souhaite aussi présenter un matériel « mobile-alerte » mais tenant compte du retard pris, le Président demande à ce que cette présentation se fasse ultérieurement.

Concernant la future Assemblée Générale, il est précisé que les membres sortants seront Gilles Saunier et Francis Decamps.

Le Président demande comment ils se placeront au niveau de la table des représentants. Il est décidé que seul le Président, la Secrétaire et le Trésorier s'y installent ainsi que les responsables de section pour la présentation des projets. Le Président s'interroge aussi sur les personnes invitées à l'Assemblée Générale et afin de ne pas modifier les habitudes pour cette année, les adhésions seront prises le jour de l'AG.

19H30 : Arrivée des responsables de chaque section.

### **Section sorties « Voiles et Moteurs »**

Les informations qui seront données seront communiquées par mail et SMS aux adhérents et il est souhaité un sondage afin de connaître les personnes intéressées sur les dates proposées.

Afin de préparer les sorties et de présenter des cartes, Jacques Pougheon souhaite la mise à disposition d'un paperboard.

### **Section « Pêche »**

Le Président explique que l'APPM a adhéré à la FFPM (Fédération Française des pêcheurs en Mer) et que de ce fait on peut avoir des personnes qui souhaitent venir prendre une adhésion.

Il est alloué à la section pêche à un budget de 300,00 € pour le matériel. Cette résolution est acceptée à l'unanimité.

Concernant le programme René Forestier indique qu'il souhaite que les gens se retrouvent 1h avant le départ afin de rappeler les règles de sécurité.

Une participation aux frais de 20,00 € par personne sera demandée ainsi que 5,00 € pour éventuellement la location du matériel et pour le cas d'un non adhérent un supplément de 10,00 € sera nécessaire. Tous les mouvements d'argent doivent passer par l'association.

Le patron du bateau offrira l'apéritif mais sera nourri par les participants. Il est rappelé que la capacité d'accueil d'un bateau reste de 3 ou 4 personnes maximum. Et afin d'éviter les annulations de dernière minute un acompte de 10,00 € sera demandé à chaque inscriptions.

La communication se fera via les adhérents et un éventuel article dans le littoral en sachant qu'il faut avoir préalablement la certitude de pouvoir utiliser le logo de la FFPM...A suivre...

Aymeric Bréchet demande comment accueillir les pêcheurs débutants ?

Le responsable de la section pêche préconise l'utilisation de petits matériels avec des explications, démonstrations et accompagnement lors des sorties.

### **section « Communication et Animation »**

La responsable se propose de préparer certains apéritifs et d'organiser une « Fête du Port » avec une ouverture sur l'extérieur par le biais de photos anciennes et ou autre thème pouvant attirer une population autre que les plaisanciers.

Le Président rappellera à chacun de bien vouloir donner sa réponse suite aux envois des convocations directement à la Secrétaire en précisant la présence ou non au repas afin de pouvoir assurer l'intendance.

Gilles Saunier donne une dernière information sur les remontées de la Seudre ou il serait souhaitable d'être représenté et représentatif...La Secrétaire doit se renseigner sur les démarches à suivre pour y adhérer.

La séance est close à 20h30.

Le Président

La Secrétaire